



Accident

Dès les premiers flocons de neige, chacun s'adonne aux sports de glisse.

A défaut de piste damée, la déviation a permis à plusieurs spécialistes de s'exercer sur le macadam légèrement blanchi. Ceci fort heureusement sans aucune blessure, mais avec quelques tôles froissées... et un canal d'arrosage en piteux état.

Le carnet de Ste-Anastasia

Mariages :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Mademoiselle Linda LAROSE et de Monsieur Jean-Yves ETIENNE célébré le 05 Février, ainsi que celui de Mademoiselle Catherine DELESNERAC-DEMENIVILLE et de Monsieur Marc QUESSADA célébré le 12 Février. Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux époux ainsi qu'à leurs familles.

Décès :

Nous avons le regret de vous informer du décès de :

- Madame Joséphine SANCHEZ veuve VIVES, survenu le 18 janvier ;
- Madame Yvonne BONDUELLE veuve DUFASNE, survenu le 19 janvier ;
- Monsieur Adhémar GILLES, survenu le 25 janvier ;
- Monsieur Bernard MOTTRON, survenu le 04 février ;
- Madame Fernande FOUQUE veuve MOTA, survenu le 07 février.

Nous présentons à leur famille nos plus sincères condoléances.

Remerciements :

A l'occasion du décès de Monsieur Adhémar GILLES, les familles Gilles, Martel et Costy, très touchées par les marques d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Le calendrier du mois

Vendredi 3 Mars :

- Concours de contrée 20 H 30 salle polyvalente

Samedi 4 Mars :

- Cinéma 17 H 30 salle polyvalente
- Assemblée Générale de l'Association Bouliste 18 H Bar des Amis

Dimanche 5 Mars :

- Loto du Comité des Fêtes 15 H 30 salle polyvalente

Mardi 14 Mars :

- Assemblée Générale des Combattants volontaires 14 H salle polyvalente

Jedi 16 Mars :

- Assemblée Générale de l'A.S.A. 18 H salle polyvalente

Samedi 18 Mars :

- Cinéma 20 H 30 salle polyvalente

Dimanche 19 Mars :

- Farfouille des Varois vers les autres salle polyvalente

Samedi 25 Mars :

- Assemblée Générale du Souvenir Français salle polyvalente

Jedi 30 Mars :

- Réunion du Club des Randonneurs 18 H salle polyvalente

Petites annonces

- **A VENDRE** manteau de vison taille 38-40 Prix 3000 F. à débattre.
☎ : 04.94.72.24.64.
- **CHERCHE** personne pour garder enfant de 8 ans à domicile (garde régulière)
☎ : 04.94.72.29.15
- **A VENDRE** à Ste-Anastasia maison 75 m², 3 chambres, salon, cuisine et salle de bains équipées, chauffage central au fioul, garage de 35 m², grand jardin de 1000 m² avec possibilité de faire une piscine. Quartier calme, en hauteur. Prix 830 000 F.
☎ : 04.94.72.24.43
- **PARTICULIER** cherche à louer villa T2 / T3 sur le secteur.
☎ : 04.94.72.28.85
- **A VENDRE** planche à voile équipement complet Marque TIGA. Bon état. Prix 1000 F.
☎ : 04.94.72.26.45

Cours de chants et danses provençaux.

Les personnes intéressées par ces activités sont priées de se faire connaître auprès de Mme Marinette NORRITO, tél. 04.94.72.22.96.

Cinéma

La prochaine séance de cinéma aura lieu le :

SAMEDI 4 MARS

A 17 H 30

à la Salle Polyvalente

Au programme :

TOY STORY 2

Un film de Disney

Sainte-Anastasia



Bulletin Municipal

Février 2000
n°120



Le mot du maire

A l'heure où il n'y a plus de sourds, mais seulement des malentendants, il faut ménager ses mots et même, si possible, ne plus rien dire du tout.

Ainsi, j'en conviens, serait-il préférable de respecter une fois encore cette règle du milieu ambiant et ne plus évoquer, même de manière allusive, notre espoir de voir autoriser un jour la création d'une pharmacie à Ste-Anastasia.

En fait, la récente loi portant création de la couverture maladie universelle (C.M.U.) comporte -incidemment- en son article 65, l'affirmation de son objet : « simplifier » les règles de création des pharmacies dans les communes de moins de 2 500 habitants et par là « améliorer » la desserte du public.

Effectivement, ce nouveau système est beaucoup plus simple que l'ancien, puisqu'il interdit pratiquement à toutes les communes rurales qui ne l'ont pas déjà, d'accueillir jamais une pharmacie.

Voilà donc une belle opération de lobbying politico-pharmaceutique rondement menée à son terme avec un aval parlementaire bienveillant ou pour le moins une indifférence très consensuelle.

Selon la même logique, à quand, par exemple, sous la pression des grandes surfaces, l'interdiction des boulangeries, des épiceries ou des charcuteries dans les villages de moins de 2 500 habitants ?

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 3, et 18 MARS 2000 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 2 MARS 2000 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

16 Av. Dréo à Brignoles
Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

N'ayant pas reçu le tableau de garde des pharmacies nous vous indiquons le numéro du standard d'appel d'urgence :

Standard : 04.94.07.08.08

CAMIONS VENTE

Dates prévues pour le prochain passage des camions vente au parking des Ferrages :

MERCREDI 15 MARS 2000

- L'Outilleur du Sud Est
de 14 H 30 à 16 H.

JEUDI 16 MARS 2000

- Provence Outillage
L'après-midi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
♦ le LUNDI 27 MARS 2000

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 05 Mars ..Dr CHRESTIAN. 04.94.69.78.75
Le 12 Mars. ...Dr MATHIE 04.94.59.62.97
Le 19 Mars ..Dr FAURE 04.94.78.33.81
Le 26 Mars ..Dr AZUELOS 04.94.78.32.67

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
puis numéro donné par le répondeur

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le :
MARDI 04 AVRIL de 13 H 30 à 15 H.

Basket-ball

A Sainte-Anastasie la valeur n'attend pas le nombre des années et le Président Guy Bruzzone peut être fier de la vague montante. C'est tout d'abord le classement, élogieux, à mi-parcours du Championnat du Var de l'équipe « minime, pré-excellence masculine », actuellement 4^{ème}, derrière Cavalaire, St-Maximin et le HTVB Toulon mais devant La Londe, St Raphaël et Hyères.

Bravo à leur entraîneur « Kéké » dit Christophe ALLAVENA. Enfin, saluons encore les mini-poussins, actuellement 1^{ers} de leur Poule.

Le plus ancien club du village n'a pas encore perdu ses dents !

La vie au village

Notre voyage au Maroc du 25 février

Une nombreuse assistance a répondu « présent » au rendez-vous fixé par notre concitoyen et ami, Gérard ADIBA, qui, après presque un an d'absence dans notre salle, nous a offert, dans le cadre de « Visages du Monde », une nouvelle cinéconférence avec, pour thème le Maroc, « le Royaume aux mille couleurs ». Comme à chaque fois, Gérard, cinéaste et conférencier de talent, a charmé son auditoire en lui présentant, durant une heure et demie, des images enchantées de ce pays magnifique, à travers des films qu'il a tournés lui-même, précisons-le, au cours de ses différents voyages au Maroc. Des paysages grandioses, des gens fascinants, extrêmement accueillants, des mosaïques extraordinaires, ont défilé sous nos yeux, donnant à certains -à beaucoup- l'envie de traverser la mer. Les commentaires, brillants, précis et sensibles, ont comblé une fois de plus tous les spectateurs présents, qui n'ont pas manqué d'exprimer leur approbation pour tout le plaisir apporté par cette soirée, et de questionner M. Adiba, prêt à répondre à tous avec beaucoup de simplicité et de gentillesse.

Le prochaine cinéconférence de M. ADIBA est fixée au 28 avril prochain. Son thème, vaste et passionnant, est celui-ci : « JERUSALEM, carrefour des religions ».

Le Comité des Fêtes

Organise

Vendredi 03 mars 2000

A 20 H 30 à la salle polyvalente
CONCOURS DE CONTREE

Dimanche 05 mars 2000

A 15 H 30 à la salle polyvalente
LOTO

(affichage des lots vers le 28 février chez les commerçants)

Programme des matches à domicile**Poussins Masculins (Poule F)**

♦ Le 04/03/2000 :
STE-ANASTASIE - CAVALAIRE

Mini-Poussins (Poule E)

♦ Le 04/03/2000 :
STE-ANASTASIE - DRAGUIGNAN

♦ Le 25/03/2000 :
STE-ANASTASIE - GRIMAUD

Minimes Pré-Exc. Masculins

♦ Le 04/03/2000 :
STE-ANASTASIE - HTVB TOULON

♦ Le 25/03/2000 :
STE-ANASTASIE - CAVALAIRE

Carnaval

Le 11 février, la tradition et la frénésie carnavalesque se sont emparées du village.

Sous l'impulsion des enseignants qui avaient fort à faire pour canaliser la mini-foule bigarrée, des parents d'élèves armés d'impressionnants objectifs, la « fête » s'est bruyamment répandue depuis les écoles jusqu'à la Place St Just.

Personne n'a pu dire qui était le plus beau car tous étaient magnifiques.

Merci à l'école, à l'association des parents d'élèves, à tous les parents et à toute cette cohorte de personnages de rêve...

Ce fut en fait un bel après-midi de février qui valait bien le carnaval de Nice !

**Marché public de Ste-Anastasie**

Tous les 1^{er} jeudis de chaque mois vous trouverez aux Ferrages (sous la mairie) un stand de vêtements prêts à porter pour tout âges mais particulièrement pour les « jeunes ».

Pour plus de renseignements, téléphoner à Mme VERDIER au 04.94.72.26.36.

Syndicat d'Arrosage de Sainte-Anastasia

CONVOCACTION

L'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du Syndicat d'Arrosage de Sainte-Anastasia aura lieu le :

16 Mars 2000 à 18 h.

à la Salle Polyvalente de Ste-Anastasia

Tous les propriétaires et usagers sont invités à participer à cette réunion.

Cette annonce tient lieu de convocation officielle.

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Objet du marché :

Il est fait part aux entreprises intéressées par les travaux de curage et de faucardement des canaux, qu'elles peuvent adresser leurs candidatures et devis après avoir pris connaissance du cahier des charges au siège du syndicat (secrétariat mairie de Ste-Anastasia ouvert tous les matins du lundi au vendredi sauf mercredi).

Cet appel d'offre sera clos le 10 mars 2000.

AVIS DE TRAVAUX

Les propriétaires et usagers, riverains et les ayants-droits sont informés que les travaux de nettoyage des canaux débiteront le 15 mars 2000.

Conformément aux articles 16 et 17 des statuts de l'A.S.A. : ceux-ci doivent accepter les détritres amenés par les eaux du canal sur leurs propriétés.

Le Président - Casimir RAYNOUARD

Judo Club Ste-Anastasia

En ce début d'année, des résultats inégaux ont été obtenus par le club qui, dans l'ensemble cependant, tire bien son épingle du jeu.

Le 30 janvier, le championnat de Côte d'Azur Minime et Benjamin rassemblait 250 judokas dont 7 de Sainte-Anastasia. Sabrina AST obtenait le titre de championne de la Côte d'Azur en moins de 63 kg benjamine et Gauthier BASSEZ celui de vice-champion en moins de 30 kg. Quant à Aurélie AST elle obtenait une honorable place de 5^{ème} dans une catégorie très relevée (- de 57 kg).

Le 20 février, au tournoi international junior de Sens, Karol RIVIERE, sélectionnée de Côte d'Azur, s'est très logiquement classée 5^{ème} sur 17 dans cette compétition d'excellent niveau. Rappelons que William Guenot et Karol Rivière sont d'ores et déjà sélectionnés aux Inters Régions en vue des finales à France (Paris) 2^{ème} division et Junior.

Enfin le 5 mars, deux équipes senior (ceintures de couleur) défendront nos couleurs au championnat du Var.

Sur un plan plus convivial et moins exigeant, une soirée amicale a été organisée le samedi 26 février avec pour double objectif de se détendre et de financer en avril le prochain stage sportif à Barret le Bas.

Le Bureau

Chorale « Chant et Amitié »

Pour l'avènement de l'an 2000 - dont on nous a tant rebattu les oreilles - la chorale se devait d'étoffer son répertoire. Aussi, sous la patiente férule de Françoise TITEUX, les répétitions se multiplient-elles, afin de parfaire le programme des concerts auxquels nous participerons aux mois de mars et mai à Saint-Maximin, Barjols, Gréoux-les-Bains, etc. Chacun d'eux sera accompagné par une harmonie et se composera de chanteurs solistes et d'un important groupe de chorales du Var.

Le dimanche 2 avril, en fin d'après-midi, à la salle polyvalente, opération « Mille chœurs pour un regard » : comme les années précédentes, et avec le même enthousiasme, nous apporterons notre contribution chorale à l'Association « Rétina France », organisatrice, dans le but d'aider la recherche médicale en ophtalmologie. Le parrainage est, cette année, assuré par Pierre Bachelet, auteur d'un chant que nous interpréterons.

Au cours de cette soirée, les comédiens du « Théâtre de Simone », de Flassans (responsable Mme Pellicone), nous réjouiront avec une charmante comédie : « Une coquette chambre à louer ».

Prix de la soirée 30 F. (intégralement reversés à l'Association « Rétina France »).

Pour cette belle initiative, venez nombreux.

La chorale « Chant et Amitié » serait heureuse d'accueillir de nouveaux choristes femmes, hommes, jeunes... ou moins jeunes. Si l'aventure vous tente, sachez que les répétitions ont lieu chaque semaine, le lundi de 17H30 à 19H30 et le vendredi de 18H à 19H30, à la salle polyvalente.

Une choriste

L'Association Bouliste communique :

L'Assemblée Générale de notre association se tiendra **le samedi 4 mars 2000** à 18 H., au Bar des Amis. **Ordre du jour :**

-Compte rendu moral et financier de la saison 1999.
-Compte rendu du congrès départemental de la F.F.P.J.P..

-Renouvellement des membres du bureau et élection du nouveau bureau.

-Partenariat avec le Bar des Amis.

-Subventions (municipale et départementale).

-Concours fédéraux.

-Fixation du montant des cotisations annuelles (licences + cartes).

-Organisation des concours.

-Questions diverses.

Comptant sur votre présence.

Le Président - Roger SABATIER

Les randonneurs de Ste-Anastasia

La prochaine réunion trimestrielle se tiendra à la salle polyvalente le jeudi 30 mars à 17 H 30 pour le bureau et à 18 H pour les adhérents. La sortie de la fin d'année dans le Morvan aura lieu début juin, les détails seront fixés en réunion.

La Présidente

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 04 février 2000

Étaient Présents : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. RAYNAUD, FADDA, ISTRIA, TOSELLO, CUENOT, REMY, CORBIER, LALANDEC.

Absents Excusés : -M. BROSSAUD donne procuration à M. MORIN; -M. ABELLO donne procuration à Mme BOCQUET, -M. JURAVER donne procuration à M. CUENOT.

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL - PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de matériels destinés à accueillir des spectacles ou des expositions afin de rendre ces dernières plus attractives aux yeux du public.

Il présente au Conseil Municipal les devis estimatifs suivants :

- de l'entreprise POTHONIER, du Luc, concernant l'installation d'un système alarme incendie de type A à déclenchement volontaire d'un montant de 9 807.40 F. H.T..

- de l'entreprise Tony SOLIGNAC à Brignoles concernant l'acquisition de rideaux pour le cinéma d'un montant de 9 174 F. H.T..

- de la CAMIF pour l'acquisition de chaises pour compléter le mobilier pour les spectacles d'un montant de 18 860 F. H.T..

Plan de financement :

Montant du projet : 37 841 F

Subvention espérée du Conseil Général : 26 500 F.

Autofinancement : 11 341 F.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention d'un montant de 26 500 F. afin de l'aider à réaliser ce projet.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GUY DE MAUPASSANT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'accorder une subvention à l'association sportive du collège Guy de Maupassant de Garéoult d'un montant de 1 563.00 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 1 563 F. à l'association sportive du collège Guy de Maupassant de Garéoult.

La dépense correspondante sera prévue au budget communal à l'article 65748.

COUPE DE BOIS SELON UN PROGRAMME FORESTIER

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu les articles L 43-1 et R 143-1 du Code Forestier ;
Vu l'arrêté Ministériel en date du 25 novembre 1985 réglant l'aménagement de la forêt communale de Sainte-Anastasia sur Issole ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1998 déposée à la Préfecture du Var le 17 novembre 1998 donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région en date du 1er avril 1999 ;

Considérant que la forêt communale de Sainte-Anastasia constitue un élément fort du paysage communal ;

Considérant que, compte-tenu de sa sensibilité aux incendies et des contraintes liées à sa situation, la collectivité doit être très vigilante en matière de choix de gestion et qu'en conséquence, les contraintes de défense de la forêt contre les incendies sont omniprésentes en forêt et aux abords de la forêt ;

Considérant que, par ailleurs, la forêt communale doit être l'outil d'une politique de sensibilisation et de découverte du milieu naturel ;

Considérant que le plan d'aménagement de la forêt du Défens, bénéficiant d'un régime forestier présenté au programme 2000, prévoit des aménagements rattachés dans ce cadre à l'exploitation.

Propose de demander à l'Office National des Forêts la mise en adjudication à la vente d'une coupe d'éclaircie de 12 hectares 97 correspondant à la parcelle N°4 du plan joint extrait du plan d'aménagement forestier révisé ou à la vente à l'amiable.

Cette coupe serait la première étape préparatoire à la conversion de taillis en futaie de chênes pubescents.

Cette coupe d'éclaircie est évaluée pour la parcelle à 450 m³.

Les conditions de vente actuelle permettent d'estimer le prix des feuillus à 60 F. le m³, la recette de la vente d'éclaircie peut être évaluée à environ 27000 F.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-approuve l'exposé de Monsieur le Maire ;

-autorise la coupe de bois dans les conditions indiquées ;

-sollicite l'intervention de l'O.N.F. pour la mise en adjudication ou en vente amiable.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE « AVENANCE »

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention de la Société Avenance concernant la livraison des repas du restaurant scolaire de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la présente convention.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR AU TITRE DU PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE

Afin de permettre à la Commune de Sainte-Anastasia de poursuivre la coordination et les liaisons de son réseau routier communal avec le réseau départemental, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Général du Var, l'octroi d'une subvention correspondant à 70 % du montant hors taxes des travaux, nécessaire au financement du programme des travaux 2000 défini comme suit.

Travaux effectués en régie par le personnel communal : réfection de 935 m de voirie bétonnée
Chemin des Souquettes, Chemin du Saragan, Chemin de Vallon Caou, Chemin du Pré de la Font, Chemin de Rebouillon, Chemin des Vignarets.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif de la Société S.B.B.A. à Brignoles, d'un montant de 154500 F. H.T..

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Montant du projet : 154 500 F. H.T.

Subvention espérée du Conseil Général du Var : 108 150 F.

Autofinancement : 46 350 F.

Le Maire s'engage par ailleurs à respecter les règles administratives en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général l'octroi d'une subvention au titre du programme de voirie communale d'un montant de 108 150 F. et s'engage à commencer l'opération dans l'exercice en cours.

ENTRETIEN DU P.I.D.A.F. : PROGRAMME 2000 - Commune de STE-ANASTASIE (Zone d'appui de la piste T772 Thèmes)

Demande de Subvention au Conseil Général

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant que l'ouverture du débroussaillage DFCI (Zone d'appui principale) effectué par le SIVU du PIDAF du Pays Brignolais en 1995 de part et d'autre de la piste T 772 (515 HA) sera à entretenir sur 15 ha pour une longueur de 3 000 mètres et de 25 mètres de large.

Considérant que le phytovolume total est de 5 700 m³/ha, alors que les normes de sécurité préconisent de ne pas dépasser 2 500 m³/ha.

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année 2000 s'élèvera à environ 120 000 F. H.T.. Une aide au débroussaillage d'entretien d'ouvrage DFCI peut être accordée par le Conseil Régional et le Conseil Général à hauteur de 60 % du montant total des travaux.

L'obtention de ces subventions conditionnera les travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré

- approuve à l'unanimité le projet tel qu'il est présenté selon le montant indiqué ;
- sollicite le Conseil Général du Var pour une subvention au taux le plus élevé possible.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR LA MISE EN CONFORMITE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR LES FORAINS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention pour l'aider à financer l'aménagement d'une aire d'accueil pour les forains. Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif de l'entreprise Eric CODONNEL, à Ste-Anastasia, dont le montant s'élève à la somme de 4 100 F. H.T. soit 4 944.60 F. T.T.C.

Plan de financement :

Montant du projet : 4 100 F.

Subvention espérée du Conseil Général : 2 900 F.

Autofinancement : 1 200 F.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 900 F..

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR LA MISE AUX NORMES DE JEUX POUR ENFANTS. Programme d'initiative communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention pour l'aider à financer la mise aux normes d'une aire de jeux, permettant d'améliorer l'accueil et la sécurité des touristes et des varois dans les espaces boisés ou de pleine nature. Il présente au Conseil Municipal les devis estimatifs de la Sté DIPROSPORTS à Toulon d'un montant de 194 160 F. H.T. soit 234 156.36 F. TTC

Plan de financement :

Montant du projet : 194 160 F.

Subvention espérée du Conseil Général : 97 100 F.

Autofinancement : 97 060 F.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention d'un montant de 97 100 F.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR LA REFECTION D'UN BATIMENT COMMUNAL - Programme D'initiative Communale Vie Locale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention pour l'aider à financer la réfection d'un bâtiment communal. Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif de la Société de Maçonnerie Générale Alain Rébufatti qui s'élève à la somme de 32 214 F. H.T..

Plan de financement des travaux :

Montant du projet : 32 214 F.

Subvention espérée du Conseil Général : 16 150 F.

Autofinancement : 16 064 F.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention d'un montant de 16 150 F.

Les compétences de la commune

1 - La représentation de l'Etat

Pour des raisons de proximité auprès des citoyens, la mairie effectue un certain nombre de formalités administratives nécessaires à l'Etat. Une fois accomplies, elles sont transmises aux administrations nationales. Quelles sont ces formalités ?

Etat civil.

L'Etat doit identifier chaque Français avec précision : nom, prénom, dates de naissance, de mariage, de décès. Les mairies de France sont chargées d'enregistrer ces renseignements sous forme d'actes :

- L'acte de naissance prouve l'existence et la filiation d'une personne. La déclaration de naissance doit se faire au bureau de l'état civil de la mairie dans un délai de 3 jours.
- L'acte de mariage prouve l'union librement consentie d'un homme et d'une femme devant le maire, officier d'état civil. Seul le décès d'un des conjoints ou un jugement de divorce peut mettre un terme à cette union.
- L'acte de décès prouve la mort d'une personne. Tout décès doit être déclaré si possible dans les 24 heures au bureau de l'état civil. Le permis d'inhumation est délivré après la constatation du décès par un médecin. L'inhumation ne pourra avoir lieu que 24 heures après le décès.

Les mairies doivent aussi fournir les documents officiels suivants : fiche individuelle d'état civil, fiche familiale d'état civil, extraits d'actes.

Recensement de la population.

Environ tous les 7 ans, l'INSEE (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques) organise un recensement de la population française. Il ne s'agit pas seulement de « compter » la population mais aussi de recueillir des informations économiques et sociales sur le mode de vie des Français.

Les mairies collaborent en effectuant sur place les enquêtes nécessaires.

Les résultats sont utilisés localement par les mairies et nationalement par l'Etat pour estimer les besoins actuels et futurs en matière de logement, de transports publics, etc.

Elections

La mairie est responsable de la mise en place et du bon déroulement de toutes les élections sur le territoire de la commune :

- Inscription des électeurs sur les listes électorales (pour les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 1^{er} mars de l'année suivante et pour les électeurs ayant changé de domicile en cours d'année),
- Envoi de la carte d'électeur,
- Mise en place des bureaux de vote,
- Nomination des présidents des bureaux de vote...

Affaires militaires

Tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile. Depuis le 1^{er} janvier 1999, les jeunes, garçons et filles nés à partir du 1^{er} janvier 1983 se font recenser à 16 ans dans le mois d'anniversaire. Une attestation de recensement leur sera remise.

La vie associative

Secours Populaire Français

Pour la 3^{ème} année consécutive, notre matinée récréative de la « St-Valentin » a eu lieu le 20 février en la salle polyvalente. Une cinquantaine de personnes nous ont fait l'honneur d'y participer, dont notre adjoint aux sports et notre maire. Le mauvais choix de la date, le 20 et non le 14 février, a provoqué quelques absences parmi nos amis qui participent habituellement à nos assemblées ; Cela n'a pas empêché les présents de déguster les oreillettes de notre boulanger et les crêpes confectionnées par nos dévoués bénévoles.

Une fois de plus notre animateur a créé l'ambiance, musicale et sympathique. Un futur virtuose, Adrien Agostini (10 ans !), a surpris l'auditoire en jouant sur ses « tumbas ».

Les 16 lots de la tombola ont été tirés dans la bonne ambiance.

Merci à tous les commerçants et donateurs qui nous ont aidés.

Une grande partie de la recette permettra à 3 ou 4 bambins de notre village de partir en classe verte avec leurs « copains » de classe.

Merci à toutes et tous les bénévoles et donateurs qui nous aident.

Compteurs d'eau

L'hiver n'est pas terminé, bien que cette année encore nous n'ayons pas souffert de froids très rigoureux. En Provence, ceux-ci peuvent survenir brutalement et atteindre de temps à autre les moins quinze degrés. Ces « coups de froid » se produisent souvent en fin d'hiver.

Pensez donc à vos compteurs et à vos canalisations.

Quant à vos tomates et géraniums ne les sortez pas avant le 1^{er} Mai.

Débroussaillage

L'heure des ultimes débroussaillages va bientôt sonner. Vous avez encore jusqu'au 15 mars pour parfaire ces opérations sécuritaires autour de vos habitations.

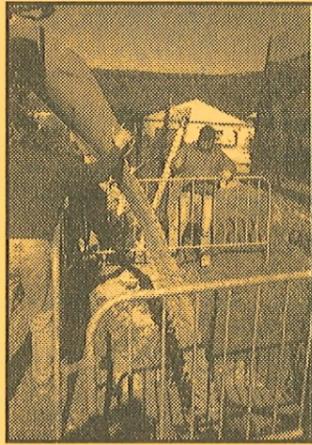
Après cette date, une autorisation ponctuelle devra être retirée en mairie (accueil).

Souvenons-nous qu'une zone de 50 mètres de rayon doit être rendue « ininflammable » autour des habitations.

Merci pour votre sécurité.

Travaux réalisés sur le territoire communal pendant le mois écoulé

- Stade de football : Travaux préparatoires à l'installation de l'éclairage.



-Creusement de tranchées pour l'enfouissement de gaines destinées aux câbles électriques et à la sonorisation.

-Canalisations d'eau en vue de l'amélioration ultérieure de l'arrosage du stade (d'ici là le système d'arrosage en place reste en service).

-Creusement de 4 trous de 2.30 x 2.30 m et 1.30 m de profondeur.

-Installation du ferrailage et des goujons de fixation des mâts puis coulage du béton (l'étude du ferrailage a été confiée à un ingénieur en béton armé).

-Construction d'un coffret en agglos avec portes métalliques pour le raccordement des nouvelles canalisations d'eau.

▪ Enduits extérieurs par l'entreprise Rébuffati, du hangar municipal du Pré de la Naple.

▪ Réparation des murs du pont des Molières dont les blocs du dessus en grosse pierre de taille ont été volés.

▪ Nettoyage du Vallon

des Vaux.

▪ Nids de poule sur le chemin de la Clappe.

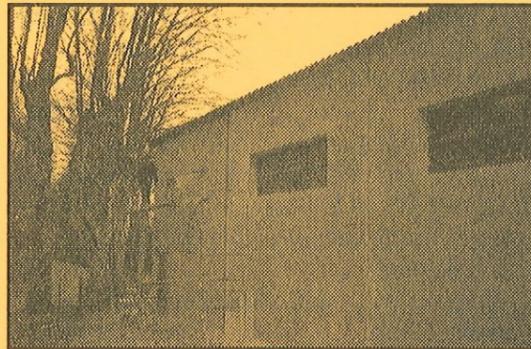
▪ Réparation de l'entourage de containers en haut du chemin de la Clappe.

▪ Construction d'une dalle de béton devant les containers du tri sélectif.

▪ Entretien des espaces verts de l'école primaire.

▪ E.D.F. : Travaux d'enfouissement de câbles électriques devant relier le transformateur installé devant le hangar municipal, allée des Platanes, à celui de la rue de Provence (derrière les habitations) en passant sous la rivière.

▪ Ecole maternelle : Construction de bordures le long de la piste cyclable goudronnée pour éviter son effritement.



Déclarations des revenus 1999

Monsieur SANCHEZ, Inspecteur des Impôts, tiendra une permanence en mairie le **Jedi 9 mars** de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30, afin d'aider les contribuables de la commune à remplir leur déclaration de revenus.

Sainte-Anastasie - Votre Commune

Un voyage au cœur de Ste-Anastasie, votre commune, pour comprendre son rôle et son fonctionnement. Voici le programme que nous vous présenterons dans cette rubrique durant quelques mois.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR LA PLANTATION D'ARBRES EN MILIEU URBAIN.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de végétaliser l'espace récréatif du Pré de la Font et du stade des Négadisses il y a lieu de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention destinée à financer l'acquisition et les travaux de plantation. Le Maire présente le devis estimatif de la SARL PEPINIERES LEI TREGE RAI, du Val, d'un montant H.T. de 7 512 F.

Plan de financement :

Montant du projet : 7 512 F
Subvention espérée du Conseil Général : 3 750 F
Autofinancement : 3 762 F

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 750 F. destinée à financer l'acquisition et les travaux de plantation d'arbres à l'espace récréatif du Pré de la Font et au stade des Négadisses.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR : ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES. Programme Vie Locale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser l'achat de mobiliers scolaires. Le montant estimatif de ces achats, selon le devis établi par CAMIF Collectivités, s'élève à 19 318.91 F TTC soit 16 019 F. H.T.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant du projet : 16 019 F
Subvention espérée du Conseil Général : 11 200 F
Autofinancement : 4 819 F

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire :

- adopte le projet d'achat de mobiliers scolaires ;
- sollicite une subvention du Conseil Général du Var de 11 200 F.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE (sans embauche immédiate).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif actuel des agents communaux ne permet pas de faire face en tout temps au plan de charge de la commune.

La création d'un emploi d'agent d'entretien qualifié à temps complet permettrait de résoudre ces difficultés.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve cette proposition ;
- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent d'entretien qualifié. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT POUR 1999

En application de l'article 3 du décret du 2 Mai 1983, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité a été fixé par arrêté préfectoral pour l'année 1998 à 14 682 F.

Le montant proposé pour l'année 1999 a été fixé à 15 416 F..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 1999, soit 15 416 F..

Extrait du registre des arrêtés du maire n°10/00

Jean-Pierre MORIN, Maire de la Commune de SAINTE-ANASTASIE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la nuisance sonore et le tapage nocturne même s'ils résultent de l'exercice d'une profession ne peuvent être tolérés,

CONSIDERANT qu'après plusieurs années d'efforts de conciliation, de mise en garde et de procédures, la situation actuelle constitue un trouble grave et permanent pour l'ordre, la santé, et la tranquillité publique,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures de portée générale ou de caractère individuel propres à assurer la santé et la tranquillité publiques.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'heure de fermeture du Bar des Amis, sis Rue Notre Dame à SAINTE-ANASTASIE, est fixée à 23 heures.

ARTICLE 2 : Des autorisations exceptionnelles pourront être accordées, compte tenu des circonstances particulières.

Les demandes devront être déposées en Mairie quatre jours francs avant la date de la dérogation demandée.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA ROQUEBRUSSANNE, Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale de SAINTE-ANASTASIE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINTE-ANASTASIE le 15 février 2000